



Syndicat SUD

des personnels du Département de Seine Saint-Denis

Hôtel du Département - BP 193 - 93006 BOBIGNY Cedex

(Immeuble Gagarine, 8^{ème} étage, bureau 827 et salle de réunion 825)

messagerie : sud@cg93.fr Tel : 01-43-93-91-28 Fax 01-43-93-91-26 port. 06-16-04-77-30

web : <http://www.sud-cg93.fr/>

Union syndicale SOLIDAIRES

Bobigny le 11 août 2011

Monsieur Claude BARTOLONE
Président du conseil général
De Seine Saint-Denis

Monsieur le Président,

Je me permets de vous interpeller sur un sujet particulièrement grave relatif aux méthodes de travail initiées au service des crèches de la DEF.

En effet, j'ai appris qu'il est demandé aux directrices de crèches de faire du contrôle des données fournies par les parents sur les fichiers de la CAF qui leur sont mis à disposition via une connexion internet pour laquelle elles doivent signer au site central à Bobigny les documents d'habilitation (CAFPRO).

Sur la forme pouvez-vous m'indiquer si la CNIL a autorisé un tel usage de la part des partenaires de la CAF ?

Sur le fond, quelque soit la réponse de la CAF ou de la CNIL, quelle position éthique défend le Département ?

Déjà il y a quelques années, lors du transfert du RMI, le Département avait conservé un système de courrier datant de la gestion de l'Etat menaçant de couper les vivres aux RMistes, il aura fallu nos interventions syndicales pour que l'exécutif fasse cesser ces méthodes.

Ce qui se met en place au service des crèches semble s'inspirer des campagnes de lutte contre la fraude et qui conduisent depuis juillet, par exemple, à ce que la CAF de Seine Saint-Denis suspende toutes les prestations des allocataires qui n'ont pas répondu à son opération « culot des NIR » (recensement de tous les allocataires CAF).

Ne s'agit-il pas d'une mesure extrême : la suspension de toutes prestations ! Dont le RSA et l'AAH pour lesquels la CAF n'est que le prestataire, elle agit au nom du Département si celui-ci lui a donné cette mission.

Je me permets d'éclairer le sujet par le très récent communiqué de la ligue des droits de l'homme du 8 août dernier :

« Allocataires sociaux : Mariani l'a voulu, Bertrand le fait.

La Ligue des droits de l'Homme condamne fermement le projet annoncé par Xavier Bertrand, ministre du Travail et de la Santé, de la création d'« un fichier unique des allocataires sociaux avant la fin de l'année », création destinée, selon le ministre, à « renforcer la lutte contre des fraudes sociales ».

Cette annonce vise à donner, une fois encore, des gages à la droite populaire, qui en avait fait un de ses thèmes favoris, et au-delà à l'électorat du Front national.

Sous couvert de lutte contre les fraudes, la mesure vise à stigmatiser les plus démunis et les plus faibles comme autant de fraudeurs potentiels, tout en renforçant les instruments d'un contrôle social sans grand rapport avec l'idée de justice sociale, de justice tout court.

Elle s'inscrit enfin dans une dynamique de multiplication de fichiers et dans une logique de leur interconnexion, lourde de périls pour les droits et les libertés tant individuels que collectifs. »

Au nom du syndicat SUD je vous demande d'annuler le dispositif de consultation des fichiers CAFPRO par les directrices de crèche, *le renforcement des instruments de contrôle social et l'atteinte pour les droits et libertés* ne doivent pas être les règles dans notre collectivité (ni ailleurs).

En ne doutant pas que vous n'avez pas été informé de ce dispositif, et dans l'attente d'un rappel à la déontologie et aux valeurs dont le Département ne devrait pas se détourner, recevez monsieur le Président mes salutations les meilleures.

Le secrétaire général



Michel BORG

Copie à
Monsieur Bally BAGAYOKO
Vice-président
Enfance et famille, nouvelles technologies